

Atlas de la biodiversité



Atlas de la Biodiversité d'Erdre-en-Anjou

La commune d'Erdre-en-Anjou choisit de lancer un Atlas de la Biodiversité (ABC) en 2019 avec l'aide technique du CPIE Loire Anjou, la LPO Anjou, la Chambre

de l'agriculture et le soutien financier et l'Office Français de la Biodiversité. Ces trois années d'inventaire ont permis de confirmer la richesse écologique du territoire. Le bilan va permettre de clôturer officiellement l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Erdre-en-Anjou.

Vous souhaitez être acteur de l'ABC ?

Lors d'une balade, dans votre jardin ou terrasse, si vous repérez une espèce animale comme végétale ou encore un paysage qui vous semble intéressant à valoriser n'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos pour contribuer à alimenter le rapport final de l'ABC ! Celles-ci seront créditées au bilan final et permettront de mettre en avant la beauté des espèces et la richesse écologique du territoire d'Erdre-en-Anjou.

Vous pourrez l'envoyer en indiquant le jour, l'emplacement précis de la photo et votre nom à l'adresse :

biodiversite@erdre-en-anjou.fr



Ouverture piscine

La Piscine les Dauphins ouvre pour la saison 2022 du **samedi 21 mai au mercredi 31 août 2022.**

Pour les **cours de natation vous pouvez contacter** le maître nageur M. Patrick Nedelec au 06-76-84-79-90

Programmation Estivale :



- **Samedi 21 Mai** : Lancement de la saison et structures gonflables
- **Juin** : Activités et structures gonflables
- **Juillet** : Tournoi de volley, projection de film, ventrigriss et concert de musique
- **Août** : Activités sportives, jeux gonflables et projection de film
- **Week-end du 25 et 26 Juin** : Fête du Sport en Musique

Dates à retenir — mai



10h : Conseil Municipal des enfants d'Erdre-en-Anjou



Spectacle de l'école Hervé Bazin au Théâtre de l'Ardoise à La Pouëze en partenariat avec l'école de Musique de l'Anjou Bleu



Concours de pétanque de l'APLV à l'Étang de Vern d'Anjou



15h : Ouverture de la Piscine les Dauphins

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Joseph BELLIARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Mai 2022

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 630 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166



Bocage © Xavière Grosbois / OFB

En période de nidification des oiseaux, l'OFB préconise de ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

En France, depuis les années 1950, 70% du linéaire de haies a disparu y compris dans des régions bocagères comme les Pays de la Loire. Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité.

Les haies sont les championnes de la biodiversité en milieu agricole. Elles hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. Quand elles sont bien gérées, elles peuvent accueillir jusqu'à 35 espèces de mammifères, 80 espèces d'oiseaux, 8 espèces de chauves-souris, 15 espèces reptiles-amphibiens ou 100 espèces d'insectes. D'où l'importance d'avoir des haies hautes, larges et reliées entre elles.

Les haies rendent aussi de nombreux services aux agriculteurs : protection des cultures contre le vent, bien-être des troupeaux, lutte contre l'érosion des sols, fourniture de bois ou de litière, refuge d'auxiliaires de cultures et de pollinisateurs... A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour protéger les oiseaux pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet.

L'OFB encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent par exemple héberger des chauves-souris ou des insectes protégés (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Il est important d'éviter tout arrachage de haies. Des aides sont également disponibles pour replanter des haies grâce au Conseil Départemental ou au projet régional Ligerbocage.

Au titre du code de l'urbanisme, les communes qui le souhaitent peuvent engager une démarche de préservation des haies présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir les prescriptions pour assurer leur protection.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service départemental de Maine-et-Loire sd49@ofb.gouv.fr ou Xavière Grosbois – chargée de mission agroécologie à la direction régionale Pays de la Loire, xaviere.grosbois@ofb.gouv.fr

Site internet du pôle bocage de l'OFB : <http://www.polebocage.fr/>

Incivilité : déjections canines

La commune a constaté une hausse des déjections canines sur les trottoirs. Petit rappel de savoir-vivre : **Les déjections canines sont autorisées à se trouver seulement dans les caniveaux**, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

Par mesure d'hygiène publique en dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques ;
- les trottoirs ;
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des distributeurs sont disponibles à plusieurs endroits sur la commune.



RETROUVER UN VÉLO VOLÉ ?

C'est plus simple avec...
un vélo marqué !

Avec le marquage **BICYCODE®**, un numéro unique est gravé sur le vélo. Il figure également dans un registre national, associé aux coordonnées du propriétaire.

C'est une véritable immatriculation.

Policiers et gendarmes ont accès au registre national de marquage des vélos. Ils peuvent contacter leurs propriétaires quand c'est nécessaire.

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr et fub.fr
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)
Liste des opérateurs de marquage de vélo sur bicycode.org



Compostage en quelques mots

En moyenne, les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin) représentent près d'1/3 de ce que nous jetons. Dans la poubelle, c'est l'équivalent de 30 à 50 kg par habitant chaque année. Le compostage représente une action phare pour réduire sa quantité de déchets.

Pour composter vos biodéchets, vous pouvez réaliser un tas dans un coin de votre jardin ou utiliser un composteur. Dans ce dernier cas, les 3RD'Anjou peuvent vous en mettre un à disposition. Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un forum d'échange sur les pratiques de compostage de 30 minutes environ au terme desquelles le composteur vous sera remis. N'hésitez pas consulter le site internet des 3RD'Anjou car l'inscription est obligatoire. La participation de 20€ pour un composteur de 300 L environ, sera facturée sur votre redevance incitative du semestre en cours.



Une fois votre composteur installé vous pourrez ici déposer :

- Les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs écrasées grossièrement, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, agrumes, etc.
- Les **déchets de jardin** : tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, les petits branchages, etc.
- Les **déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, mandrins de papier toilette, plantes d'intérieur, etc.

Après quelques mois et un peu d'attention vous pourrez utiliser le compost produit pour fertiliser votre terrain ou votre jardin. Vos fleurs et vos légumes vous remercieront !

Au mois de juin

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

Energie : Nouvelle aide pour vos projets



Depuis 2022, la CCVHA propose aux habitants du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou un nouveau service pour les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique et d'installations solaires.

Conformément à son projet de territoire et à son objectif de favoriser une urbanisation respectueuse des ressources naturelles, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) amplifie sa lutte contre la précarité énergétique qui touche près de 13% des ménages de son territoire. C'est pourquoi, elle complète ses dispositifs d'aides à la rénovation existants par un dispositif d'accompagnement, sans condition de ressource.

La CCVHA ouvre donc un **nouveau service nommé « France Rénov' » pour accompagner tous les particuliers dans leurs projets de rénovations énergétiques et de production d'énergies renouvelables solaires photovoltaïques et thermiques**. Ce service complète les dispositifs d'aides financières (soumis à condition de revenus) déjà existants avec les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Dans un contexte de hausse du prix des énergies fossiles, les habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit et neutre pour le montage administratif, juridique, financier et technique de leurs projets de transition énergétique.

Pour une demande d'information auprès d'un Conseiller « France Rénov' », vous pouvez contacter le 02.41.18.01.08, ou prendre directement rendez-vous sur <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouver-un-conseiller>

Espace santé

Monespacesante.fr est un service numérique de confiance, qui permet aux utilisateurs d'avoir à portée de main leurs documents et informations utiles pour leur santé. C'est un nouveau service qui garantit à ses usagers la protection de leurs données de santé et la préservation du secret médical. Mon espace santé met à disposition de ses utilisateurs des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient les utilisations et les parcours de soin des assurés.

